

DEC183150INSB

Décision portant nomination de M. Frédéric Bringaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » ;

Vu la décision DEC182672INSB en date du 19 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Frédéric Bringaud, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

